

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 16 mars 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1817

**Programme d'Actions
2021**

4 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Jean-François Luc (CR), François Cavallier (CD 83)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphath (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit

4 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) : Béatrice Orelle, Blanche De La Cruz (CD13), Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino (CR), Pacale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Cécile Chery (ADEME), Philippe Pierron (AdE), Richard Chemla représenté par Aurélie Dubreuil, Aurore Asso (NCA), Géraldine Biau, Perrine Prigent (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Aurélie Ruffinatti, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 6 sur 10
Quorum atteint**

Considérant Que le programme d'actions 2021 de l'Agence a été construit en s'appuyant sur :

- les travaux des comités techniques de l'ARB, dont l'ARPE-ARB est le principal opérateur, qui réunit la Région, l'OFB, la DREAL et l'Agence de l'eau, ainsi que sur les Comités de pilotages de l'ARB qui réunit plus d'une trentaines d'acteurs en région ;
- les différents comités de pilotage de chacune des missions
- des réunions bilatérales avec certains partenaires ;

Que des zooms de ce projet du programme d'actions 2021, concernant le volet ARB ont été présentés au Comité de pilotage de l'ARB du 12 mars 2021 ;

Considérant Que ce plan d'actions est organisé selon les 4 axes d'intervention de la convention ARB :

- Accompagner les collectivités et les démarches territoriales de préservation de la biodiversité et de transition écologique,
- Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité et l'environnement,
- Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs des territoires aux enjeux de la biodiversité et de la transition écologique,
- Se positionner en cœur de réseaux pour la montée en compétence des acteurs territoriaux et le développement des projets territoriaux ;

Considérant Qu'il se traduit par 29 actions ayant trait à la préservation de la biodiversité et à la transition écologique dont le détail est précisé en annexe ;

Que ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre du plan climat régional et des stratégies nationales en faveur de la biodiversité, de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'approuver le contenu du programme d'actions prévisionnel de l'ARPE-ARB 2021 ;
- d'autoriser la Présidente à engager toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre, à effectuer toute demande de subvention auprès de ses partenaires et signer les documents et conventions y afférent, notamment auprès de la Région, de l'OFB, de l'Agence de l'Eau, de la DREAL et d'autres partenaires ;
- d'autoriser la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 1.000.000 € et signer les documents y afférent ;
- d'autoriser la Présidente à recevoir des modifications de la part des collectivités membres qui ne remettraient pas en cause l'équilibre général du document.

Fait et délibéré à Marseille, le 16 mars 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

